

CRITÈRE(S) DE CALCUL DU QUOTA :

- **Densité du lieu de vie :** Pontoise – 4 303 hab./km²
- **Situation familiale :** célibataire sans enfant à charge
- **Situation personnelle :** aucun critère spécial



Janine

MOBILITÉ
PERSONNELLE



Bilan CO₂ en 2021

MODES DE DÉPLACEMENT :

Janine est une jeune retraitée et ses enfants lui rendent visite régulièrement. Elle prend sur son quota personnel leurs émissions de CO₂ pour leurs visites.



Modes actifs et transports en commun :

• Déplacements du quotidien :

Elle se déplace uniquement à pied

0 tCO₂/an

Voiture et moto :

• Déplacements de ses enfants pour lui rendre visite :

- Marc habite à 5km et vient une fois par semaine en voiture, soit 520 km

0,083 tCO₂/an

- Cyril habite à 5km et vient une fois par semaine en moto, soit 520km annuels

0,059 tCO₂/an

- Valérie habite à 40 km et vient une fois par mois en voiture, soit 960km annuels

0,131 tCO₂/an

- Sabrina habite à 1km et vient deux fois par semaine à pied

0 tCO₂/an

Avion :

Elle ne prend pas l'avion

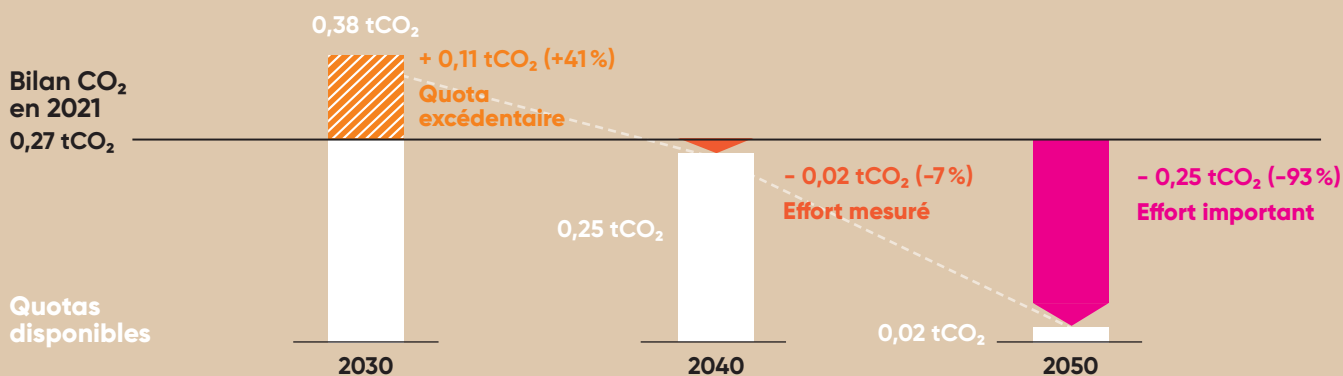
0 tCO₂/an

Bilan CO₂ en 2021

0,27 tCO₂/an

Impact du rationnement d'ici 2050

Pour simplifier on étudie l'impact du rationnement sans intégrer les potentiels changements dans la vie des personnes au fil du temps (changement de travail, déménagement, évolution au sein de la famille, ...)



Pistes d'action

Avec le rationnement,

Janine pourra maintenir cette organisation jusqu'en 2030, puis devra réorganiser les déplacements de ses enfants d'ici 2040 et 2050.

Pour 2030

Aucun changement nécessaire

Pour 2040

- Développer le covoiturage dans la mesure du possible entre les différents trajets en voiture des enfants durant la semaine.

Pour 2050

- Privilégier, pour les petits trajets, des modes de déplacements actifs ou bien les transports en commun pour aller chez Janine (comme Sabrina).
- Puisque ce sont les déplacements des enfants, ils compléteront avec leurs propres quotas pour venir voir Janine si nécessaire.